

## Crise sanitaire et inégalités de genre

### Déclaration du groupe de l'artisanat

Depuis la crise sanitaire, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir perdu leur emploi, ou à avoir dû réduire leur activité ou leur implication professionnelle.

Cette situation doit nous alerter et nous mobiliser, car le risque est grand d'un recul dans l'émancipation des femmes, et plus largement le rebond de l'activité économique ne saurait se dispenser du travail des femmes.

L'Avis formule à cet égard diverses propositions que nous approuvons. Il s'agit notamment d'améliorer la prise en charge financière de la garde d'enfants, mais surtout de faire en sorte que le Plan de relance prenne toute la mesure des effets de la crise actuelle sur l'emploi des femmes et que ses dispositions accordent une attention particulière à leurs besoins de reconversion.

L'Avis ajoute qu'il conviendrait de conditionner les aides consenties aux entreprises à un « principe d'éga-conditionnalité ». Si nous partageons la philosophie selon laquelle les fonds publics doivent profiter autant aux femmes qu'aux hommes, la généralisation d'un tel principe nous semble peu réaliste, dès lors que de nombreux secteurs d'activité restent encore trop faiblement féminisés.

Il importerait d'abord de régler la question des choix d'orientation ou de réorientation, et de réussir ainsi à combattre les préjugés qui persistent à l'égard de métiers perçus comme masculins, au mépris des perspectives professionnelles qu'ils peuvent offrir aux femmes.

Nous regrettons que cet enjeu ne soit pas souligné dans l'Avis.

Toutefois, il rejoint celui de la perception des rôles sociaux des femmes et des hommes, avec ses implications notamment sur la répartition des tâches domestiques et familiales. A ce titre, nous ne pouvons qu'approuver les préconisations visant à renforcer l'éducation à l'égalité des genres dans toutes ses dimensions.

L'Avis rappelle par ailleurs que les jeunes sont fortement touchés par la crise, au regard notamment de leurs difficultés à entrer dans la vie active tout particulièrement depuis la crise sanitaire.

Face à ce contexte, les mesures destinées à encourager l'embauche et l'apprentissage des jeunes, sont un levier essentiel qu'il convient de maintenir tant que l'activité n'a pas repris un rythme normal.

Mais il nous semble également primordial de généraliser la « garantie jeunes » qui articule soutien financier et accompagnement personnalisé vers l'emploi.

Or, ce pilier « accompagnement » fait malheureusement défaut dans le RSA ; c'est pourquoi, il n'est pas souhaitable, selon nous, de l'étendre aux moins de 26 ans, comme le soutient l'Avis.